



## Délai de déchéance france travail

-----  
Par Moi94

Bonjour à tous !!!

Je reviens poser une question sur le délai de déchéance de pôle emploi /France Travail mais un peu différente.

En fait si on a par exemple 400 jours de chômage + 3 ans de pour le délai de déchéance.

Si la date de la déchéance est le 01 juillet 2025 ( pour les 400 jours d'are + 3 ans).

Est ce que si il reste 400 jours D'ARE et qu'on reprend avant la date de déchéance du 1er juillet soit par exemple le 01 juin 2025.

Peut on reprendre pour 400 jours d'ARE ?

Ou bien seulement 30 jours d'ARE du 01 juin au 01 juillet 2025 ?

Est ce que le délai de déchéance veut dire qu'il est possible de avoir les 400 jours d'ARE uniquement avant la fin de celui ci ?

Ou bien qu'on peut recommencer, même une semaine avant la fin du délai de déchéance pour 400 jours éventuellement tant qu'on a repris l'indemnisation avant la fin du délai de déchéance.

Désolée pour toutes ces questions mais ayant des problèmes de santé, c'est difficile de travailler actuellement et je souhaite être informé au mieux.

Merci à tous pour vos réponses.

Bonne journée